

## ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 21 décembre 2020, à 18 h 30

1. Période de questions
2. Période d'information
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020

### Administration générale

---

5. Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Ministère de la Culture et des Communications – Approbation

### Finances

---

6. Fonds de roulement – Financement de divers projets
7. Surplus accumulés – Affectations pour l'année 2020
8. Entretien et soutien des applications informatiques – Contrat
9. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Budget 2021 – Modification de la résolution 20-560
10. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes)

### Génie

---

11. Ministère des Transports – Travaux dans l'emprise de routes – Demandes de permis d'intervention
12. Projet de reconstruction par le MTQ du viaduc de la rue Girouard Est – Position de la Ville (CP200117, art. 30)
13. Usine de filtration – Charbon activé – Contrat

### Loisirs

---

14. Société de diffusion de spectacles de Saint-Hyacinthe – Renouvellement d'entente (RP201207, art. 1.1)
15. Centre de bénévolat de St-Hyacinthe inc. – Appui de la Ville (CP201214, art. 1A)
16. Loisirs Notre-Dame inc. – Renouvellement d'entente (CP201214, art. 21)
17. Mouvement Action Loisirs inc. (MALI) – Renouvellement d'entente (CP201214, art. 22)
18. Centre de bénévolat de St-Hyacinthe inc. – Renouvellement d'entente (CP201214, art. 23)



19. Comptoir-Partage La Mie – Renouvellement d’entente (CP201214, art. 24)
20. Fondation en horticulture ornementale de l’ITA de Saint-Hyacinthe – Renouvellement d’entente (CP201214, art. 25)

## **Ressources humaines**

---

21. Ressources humaines – Patrick Gallagher – Permanence (CP201214, art. 18)
22. Ressources humaines – Martin Drouin – Permanence (CP201214, art. 19)

## **Travaux publics**

---

23. Creusage pneumatique – Rejet de soumissions
24. Travaux de menuiserie – Contrat

## **Urbanisme et environnement**

---

25. Plans d’implantation et d’intégration architecturale – Approbations (CP201214, art. 3, points 3.1, 5.1, 6.1 et 10.1)
26. Plans d’implantation et d’intégration architecturale – 205-295 Saint-François – Approbation (CP201214, art. 5, point 2.1)
27. Adoption du premier projet de résolution concernant une demande d’autorisation d’un projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d’une autorisation pour permettre l’usage « Association civique, sociale et fraternelle (#6994) » dans le local numéro 330 de l’immeuble sis au 1191, rue des Cascades (lot 6 315 906), dans la zone d’utilisation commerciale 6068-C-09 (CP201123, art. 13, point 7.1)

(Le territoire visé est situé dans le district Cascades, à proximité de l’intersection des Cascades/Sainte-Marie)

28. Adoption du premier projet de résolution concernant une demande d’autorisation d’un projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d’un permis de construction d’un immeuble comprenant 78 unités de logement et un stationnement souterrain, sur le site du 648, avenue de la Concorde Nord (lot 1 439 266) et 669-675, avenue Robert (lot 1 439 265), dans la zone d’utilisation mixte 6063-M-02 (CP201123, art. 13, point 7.2)

(Le territoire visé est situé dans le district Cascades, dans le secteur compris entre les avenues Concorde Nord et Robert)

29. Adoption de la résolution concernant une demande d’autorisation d’un projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d’une autorisation pour l’aménagement de deux cases de stationnement en cour avant sur la propriété sise aux 15855-15859, avenue Demers, dans la zone d’utilisation résidentielle 5052-H-12

(Le territoire visé est situé dans le district La Providence, à proximité de l’intersection Demers/Saint-Charles)



30. Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à permettre la délivrance d'un permis pour la construction et l'occupation d'un immeuble à vocation mixte de 14 étages aux 1900-1980, boulevard Casavant Ouest, sur une partie des lots numéros 1 966 512 et 1 966 509, au cadastre du Québec, dans les zones d'utilisation commerciale 3059-C-03 et 3056-C-03

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Casavant Ouest/Laframboise)

## Réglementation

---

31. Projet de règlement numéro 1600-242 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues Chapleau et Roy, à la rue Dessaulles et au Grand rang Saint-François (CP201214, art. 13, points 7.2, 7.14 et 7.16)

A- Adoption et dépôt du projet de règlement

B- Avis de motion

32. Projet de règlement numéro 350-114 modifiant :

1) Le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :

- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation mixte 2149-M-04 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 2130-H-14;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation mixte 2150-M-04 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 2130-H-14;
- qu'une partie restante du territoire actuellement incluse dans la zone 2150-M-04 fasse désormais partie de la zone d'utilisation mixte 2149-M-04;
- que la totalité du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation institutionnelle 2152-P-03 fasse désormais partie de ladite zone 2149-M-04;
- de retirer, dans ladite zone 2149-M-04, les groupes d'usages « Résidence I (1 logement isolé) », « Résidence IV (2 logements isolés) », « Résidence V (2 logements jumelés) », « Résidence VI (2 logements en rangée) », « Résidence VII (3 logements isolés) », « Résidence VIII (3 logements jumelés) », « Résidence IX (3 logements en rangée) », « Résidence X (4 logements isolés) », « Résidence XI (4 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XII (5 à 6 logements isolés) », « Résidence XIII (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XIV (7 à 8 logements isolés) », « Résidence XV (7 à 8 logements jumelés ou en rangée) », d'autoriser le groupe d'usages « Commerce II (Commerce de quartier) », de prescrire un nombre d'étages minimal, d'augmenter le nombre d'étages maximal, d'augmenter la hauteur minimale et maximale, de réduire la marge avant minimale, d'augmenter l'indice d'occupation au sol maximal, de retirer l'entreposage extérieur de type « B », d'assujettir la zone à un P.I.I.A., de retirer la disposition spéciale concernant les « Matériaux de revêtement extérieur autorisés – usages « Résidence XVI » et « Résidence XX » (art. 20.1.2) » et la note particulière numéro 1;
- de retirer les normes particulières relatives à la pente de la toiture minimale et au pourcentage de maçonnerie minimal sur les murs avant et latéraux dans les zones d'utilisation résidentielle 2050-H-01, 2052-H-01 et 2220-H-01;



- d'autoriser, dans la zone d'utilisation mixte 7083-M-06, les usages « Studio d'enregistrement du son (#4760) », « Production cinématographique (#477) », « Service de messagers (#4926) », « Vente au détail de matériaux de construction et de bois (#521) », « Vente au détail d'équipement de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatisation et de foyer (#5220) », « Vente au détail de peinture, de verre et de papier teinture (#523) », « Vente au détail de matériel électrique et d'éclairage (#524) », « Vente au détail de quincaillerie (#5251) », « Vente au détail de serrures, de clés et d'accessoires (#5253) », « Vente au détail de système d'alarme (#5396) », « Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires (#552) », « Vente au détail de pièce de véhicules automobiles et d'accessoires usagés (#5593) », « Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et de leurs accessoires (#5594) », « Vente au détail de tondeuse, de souffleuses et leurs accessoires (#5596) », « Service de location d'équipements (#6352) », « Service de location d'automobile (#6353) », « Service de lavage d'automobiles (#6412) », « Service de réparation de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, véhicule tout terrain) (#6431) » et « Service d'affûtage d'articles de maison (#6497) » du groupe d'usages « Commerce V (Commerce de détail non structurant) »;
  - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation agricole 1007-A-02 fasse désormais partie de la zone d'utilisation mixte 8053-M-09;
  - d'autoriser uniquement, pour le lot #1 968 984 du cadastre du Québec, les usages « Vente de véhicules automobiles (#551) » et « Service de location de véhicules automobiles et/ou camions (#6353) », et ce, sur une profondeur d'au plus 120 mètres, mesurée à partir de l'emprise du boulevard Laurier Ouest, le tout conformément à l'article 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
  - d'autoriser le stationnement de véhicules légers de type camionnette, camion-cube ou remorque desservant l'usage sur le terrain dans la zone d'utilisation mixte 8055-M-09;
  - d'autoriser l'usage « Service de vente et réparation de tracteurs et de machineries agricoles (#5599) » du groupe d'usages « Commerce X (Commerces agroalimentaires) », dans la zone d'utilisation agricole 8057-A-03, sur le lot 6 360 375 du cadastre du Québec seulement;
  - d'autoriser l'usage du groupe « Résidence IV (2 logements isolés) » dans la zone d'utilisation résidentielle 9021-H-24;
  - d'autoriser l'usage du groupe « Résidence I (1 logement isolé) » dans les zones d'utilisation agricole de type « A-20 », « A-21 », « A-22 » et « A-24 », conditionnellement au respect des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- 2) Le règlement numéro 500 (PIIA) afin d'assujettir le secteur délimité par le boulevard Choquette, l'avenue Després et les rues Dessaulles et Sicotte à l'annexe X (PIIA-10) intitulé « Les projets de développement et de redéveloppement durables » (CP140310, art. 8, point 6.1, CP200414, art. 6, CP200831, art.7, points 12.1 et 12.2, CP200914, art. 8, point 13.2, CP200928, art. 16, CP201013, art. 7, CP201013, art. 6, point 5.1)

A- Adoption du projet de règlement

B- Avis de motion



(Le territoire visé est situé en partie sur l'ensemble du territoire de la Ville et également dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection du secteur Sicotte/Choquette/Girouard Ouest/Després; et à proximité du secteur Castelnau, Montigny, Dupras, Bobby-Hachey; dans le district Yamaska, à proximité de l'intersection Laurier Est/Camille-Fontaine; dans le district Douville, à proximité de l'intersection Casavant Ouest/Laurier Ouest, à proximité de l'intersection Laurier Ouest/des Artisans et à proximité de l'intersection des Golfeurs/du Caddy; dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Laframboise/Petit Rang)

33. Projet de règlement numéro 617 autorisant des travaux municipaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface sur l'avenue de la Concorde Sud, entre le pont Morison et la rue Beauregard, et certains tronçons de l'avenue Saint-Thomas et des rues Brunette Ouest, Saint-Pierre Ouest et Villeneuve Ouest pour un coût de 5 800 000 \$ et un emprunt de 5 200 000 \$
  - A- Adoption et dépôt du projet de règlement
  - B- Avis de motion
34. Adoption du règlement numéro 606 décrétant l'acquisition d'immeubles et un emprunt de 5 325 000 \$
35. Adoption du règlement numéro 607 décrétant l'imposition, pour l'exercice financier 2021, des taxes foncières générales et de la compensation exigible sur certains immeubles exempts de taxe foncière municipale
36. Adoption du règlement numéro 608 modifiant le règlement numéro 7 concernant l'imposition de la compensation pour l'usage de l'eau et régissant les compteurs à eau dans les commerces et les industries
37. Adoption du règlement numéro 609 modifiant le règlement numéro 152 relativement au service d'égout de la Ville en ce qui a trait à l'imposition d'une compensation par catégorie d'usagers
38. Adoption du règlement numéro 610 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité
39. Adoption du règlement numéro 611 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité
40. Adoption du règlement numéro 612 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité
41. Adoption du règlement numéro 613 modifiant le règlement numéro 360 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité
42. Adoption du règlement numéro 614 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (S.D.C.) et décrétant la cotisation imposable en vertu de l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes pour l'exercice financier 2021
43. Adoption du règlement numéro 615 modifiant le règlement numéro 13 relatif à l'entretien des voies publiques et des trottoirs durant la saison hivernale en ce qui a trait à la liste des rues dont les trottoirs sont entretenus
44. Adoption du règlement numéro 616 modifiant le règlement numéro 3 décrétant la tarification de certains biens, services ou activités dispensés par la Ville de Saint-Hyacinthe et diverses autres dispositions



## Documents déposés

---

45. A) Conformément à l'article 532 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, dépôt est effectué du certificat préparé suite à la procédure d'enregistrement tenue à l'égard du règlement numéro 605 autorisant des travaux d'agrandissement et d'aménagement de la nouvelle bibliothèque municipale au 2175, rue Girouard Ouest et autres travaux divers et un emprunt de 14 764 000 \$;
- B) Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation confirmant une aide financière de 1 842 750 \$, dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau pour le projet de remplacement des conduites des avenues de la Concorde Sud et Saint-Thomas, des rues Brunette Ouest et Villeneuve Ouest;
- C) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*)
46. Levée de la séance